

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 059-215901281-20241017-CM2410D10-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Date de la convocation
11 OCTOBRE 2024

Capinghem

EFFECTIF LEGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Christian Mathon, maire

Etaient présents : Ch. MATHON, MC. FICHELLÉ, A. TRICOIT, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, M. BILLOIR, F. VAN LAETHEM, J. BAUDOUIN, J. AGNIERAY, K. UDRY, N. ROUBAUD,

Etaient absents : A. KIMOUR,

Ont donné pouvoir : V. PARABOSCHI > pouvoir G. TRAPASSO, F. TREDEZ > pouvoir S. DUMORTIER, C. CABY > pouvoir à C. MATHON, P. MOUCHON > pouvoir à MC. FICHELLÉ,

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

OBJET : Créance admise en « non-valeur »

Numéro de la délibération : CM2410.-D10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1617-5 et L.2343-1

Vu la demande de la Chef du Service de Gestion Comptable d'Armentières auprès de l'ordonnateur de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances et de prononcer leur admission en non-valeur,

Considérant le caractère irrécouvrable de créances dont le montant total s'élève à 262,21 euros sur le budget principal de la ville décomposée comme suit :

- Créances admises en non-valeur : 262,21 euros (deux cent soixante-deux euros et vingt et un centimes).


Le conseil municipal, après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE

- D'admettre en non-valeur, au compte 6541, la somme de 262,21 €

Résultat du vote : Pour 0 Contre 0 Abstention : 0 Unanimité : 18

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois
et an ci-dessus mentionné,
Le président de séance,


Secrétaire de séance
Vincent Ducourau

Maire de Capinghem
Christian Mathon,

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
et publication le 31 octobre 2024

